

Séance du jeudi 18 FEVRIER 2021 - 20H30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Pascale CHOTEL, Florence MANDON, Sylvie SABATIER, Dominique FLACHER, Laure-Paola GUIVIER, Albane PINEDE, David ORJOLLET

EXCUSES : Philippe PELLET donne pouvoir à Jean-Michel DREVET ; Jean-Michel PIDOLOT donne pouvoir à Pascale CHOTEL, Annie PIGNEDE

ABSENT :

Secrétaire de séance : Marcel BERTHIER

Président de séance : Jean-Michel DREVET

Approbation compte rendu du conseil municipal dernier à l'unanimité.

1/ Délibérations

- **Subvention projet salle à vocation socio-culturelle et socio-éducative et validation APD :**

Sébastien Guillaud rappelle les détails de l'avant-projet définitif du projet de rénovation de la salle des fêtes. Une évolution à la hausse par rapport à la dernière estimation est détaillée suite :

- Au choix du type de chauffage, 1^{ère} étude pompe à chaleur, choix actuel chaudière bois granulés qui entraîne un renforcement de la dalle actuelle du local technique pour l'accueil de la trémie.
- A la nécessité de positionner des extracteurs de fumée au plafond de la grande salle.
- A aller au-delà de la norme RT 2012 pour l'isolation pour être en accord avec les recommandations de l'ADEME, de notre volonté politique de réaliser un bâtiment économe en énergie et de bénéficier des subventions proposées actuellement liées aux économies d'énergie.

Le montant total des travaux s'élève provisoirement à 832 000€ /HT. Des dossiers de demande de subventions auprès de l'Etat (DETR, DSIL, CRTE), du département et de la région Auvergne Rhône Alpes sont en cours de rédaction et nous espérons des aides à hauteur de 50% à 80% du montant total. Le coût restant à charge sera financé par de l'autofinancement et de l'emprunt.

Je vous propose de délibérer pour engager les travaux de rénovation de la salle des fêtes sur la base de cette estimation en limitant le projet à 810 000€ HT en phase PRO avant le dossier de consultation des entreprises.

Approbation à l'unanimité

- **Attribution participation Sivu:**

Sur proposition de Florence Mandon, Dominique Flacher adjoint aux finances nous demande de délibérer en préambule avant l'exposition du budget communal sur l'attribution de l'enveloppe attribuée au SIVU Tramolé-Culin.

Sur la base de répartition prévue au règlement du SIVU :

50 % au nombre d'habitants, pour Tramolé : 792 habitants

50 % au nombre d'enfants, pour Tramolé : 110 enfants scolarisés.

Le montant versé au SIVU s'élève après calcul à 150 606 €.

Approbation à l'unanimité

- **Budget**

- **Approbation pour le budget communal du compte administratif et du compte de gestion 2020.**

Résultat de l'exercice 2020 :

Excédent de fonctionnement de 41 226.98 € / Déficit d'investissement de 34 227.95 €

Résultat de clôture de 2020 :

Excédent de fonctionnement de 513 169.83 € / Excédent d'investissement de 237 666.46 €

Approbation à l'unanimité

- **Affectation du Résultat 2020**

Résultat de l'exercice 2020 :

Excédent de fonctionnement de 41 226.98 € / Déficit d'investissement de 34 227.95 €

Résultat de clôture de 2020 :

Excédent de fonctionnement de 513 169.83 € / Excédent d'investissement de 237 666.46 €

Approbation à l'unanimité

- **Vote des taux des taxes**

Il est proposé d'augmenter de 1% le taux du foncier bâti et de 1 % le taux du foncier non bâti –

Taxe d'habitation : 14.30% - non modifiable donc taux identique à 2020

Taxe sur le foncier bâti : passage de 18.20% à 19.20 % soit un cumul avec le taux de référence départemental 2021 de 35.10 % (dont taux départemental de 15.90 %)

Taxe sur le foncier non bâti : passage de 51.50% à 52.50 %

Approbation à l'unanimité

- **Vote du budget communal 2021**

Il est proposé de voter le budget, Dominique Flacher rappelle les grands points évoqués en commission finances, un tour de table est effectué.

Section de fonctionnement 869 819.00 € / Section d'investissement 328 748.00 €

Approbation à l'unanimité.

- **Modification de la convention de mise à disposition du personnel communal**

Alexandre Poncet intervient pour la maintenance du SIVU, à la hauteur de 5H/ semaine, le SIVU nous reverse cette part. Dans l'ancien contrat apparaissait un alinéa concernant son intervention sur St Agnin sur Bion et Culin. Ces deux dernières communes n'étant plus concernées, il est nécessaire de mettre à jour la convention.

Approbation à l'unanimité.

- **Dénomination de voie**

Marcel Berthier rappelle qu'il est nécessaire que chaque voie ait sa propre dénomination. Une nouvelle voie doit être créée, qui desservira les 11 lots de la zone de l'OAP n°2 située chemin du Reuzier à proximité de la rue des pommiers.

Il est proposé de nommer la nouvelle voie créée « rue des framboisiers ».

Approbation à l'unanimité

- **Convention avec le TE38 pour mise à disposition des cartographies**

Le Comité Syndical de Territoire d'Énergie Isère (TE38) a fixé les conditions d'accès à un service de cartographie en ligne dédié aux communes adhérentes. Ce service permet aux collectivités sur son territoire, de visualiser les réseaux relevant des compétences transférées à TE38; de soumettre des demandes d'intervention sur les réseaux d'éclairage public, de disposer d'un applicatif foncier permettant de visualiser des données relatives au cadastre ; Une convention entre TE38 et la collectivité formalise le service et en particulier les droits et obligations de chaque signataire.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention relative à l'adhésion au service. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire a signé cette convention

Approbation à l'unanimité

2/ Questions diverses.

Le Kit de bienvenue, préparé par Laure-Paola Guivier, présenté par Jean-Michel Drevet ; destiné aux nouveaux habitants de Tramolé sera distribué à domicile pour cause de pandémie.

Il contient différents documents, flyers communaux et intercommunaux ou présentant les activités et services en lien avec notre population.

Florence Mandon rappelle le contenu du règlement RGPD et demande à tous d'être vigilant dans nos actes de communication afin de ne pas diffuser, ni sur papier ni par voie électronique les coordonnées, photos etc... sans l'autorisation des intéressés.

En demandant aux élus notamment ceux du SIVU d'appliquer cela, afin que les enfants soient protégés des utilisations malveillantes et/ou commerciales des réseaux sociaux et de toute la sphère internet.

Équipement sportif : un sondage a été effectué, 84 réponses ont été réceptionnées, soit 24% des familles.

Le « pump-track » a obtenu la préférence des sondés. Une réunion de concertation avec l'AFL va avoir lieu afin d'analyser le retour de l'enquête afin de prendre une décision concertée.

Fracture numérique : Bièvre-Isère communauté a engagé une personne pour un audit sur l'évaluation des besoins en formation des personnes ayant des difficultés avec internet.

Activités périscolaires : Bièvre-Isère communauté nous informe qu'à partir de septembre 2021 les activités du mercredi après-midi sont supprimées.

Information à la population : En raison de l'impossibilité de faire une réunion publique pour cause de COVID 19 Il est proposé de distribuer un dépliant à la population au format A3 présentant le projet de rénovation de la salle des fêtes.

En complément d'information, l'architecte propose de réaliser une animation vidéo visible sur les réseaux sociaux.

Planning : commission communication le 23 mars 18 heures

Séance close à 23h15

Berthier Marcel

Drevet Jean-Michel, Maire



;

